



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

- Email: info@uganc.edu.gn
- Tél: (+224) 625 66 35 90
- BP : 1147 Conakry

DECISION N° 2023/ 053 /UGANC/Rect.

Portant Approbation pour la Construction du Bâtiment R+1 siège du Centre d'Excellence d'Afrique pour la Prévention et Contrôle des Maladies Transmissibles de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (CEA-PCMT/UGANC)

- Vu les démarches de la commande publique et procédures de recrutement du Cabinet ayant conduit à la production des documents techniques de Passation de Marchés ;
- Vu le Dossier technique de composition du DAO, des Plans graphiques et documents annexes de construction du Bâtiment R+1 siège du CEA-PCMT ;

Article 1 : il est autorisé la construction du bâtiment R+1, siège du CEA-PCMT qui en assure la maîtrise d'œuvre de l'ouvrage.

L'espace est situé entre la rentrée du campus Hadja Maforé BANGOURA et le Centre de Recherche et de Formation en Infectiologie de Guinée (CERFIG).

Article 2 : l'implantation et la Construction de ce siège devront être exécutées sous la supervision et le contrôle des travaux par le Service de Planification et Projets de l'Université.

Article 3 : la présente *Décision* qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Conakry, le 11 JUL 2023

Le Recteur



Dr Alpha Kabinet KEITA